

OBJET RHI DE PETITE-ILE  
CRAC 2007  
AVENANT N° 2

### CONTEXTE DE L'OPERATION

La Commune a confié à la SIDR, par Délibération du 6 mai 2003, une étude de faisabilité opérationnelle de la Résorption de l'Habitat Insalubre sur le quartier de Petite-Ile, afin de définir un programme d'intervention et son corollaire, le bilan financier.

Suite aux conclusions de l'étude préopérationnelle de 2003, la Commune a validé, en séance du Conseil Municipal du 18 juin 2004, l'engagement d'une opération de RHI sur le quartier de Petite-Ile avec comme cadre une Convention Publique d'Aménagement confiée à la SIDR telle que définie par la Loi SRU du 13 décembre 2000.

Cette convention a été passée sur l'ensemble du territoire du quartier de Petite-Ile sur la base d'un programme et d'un bilan prévisionnel qui prévoient entre autres :

- la restructuration urbaine du quartier,
- la suppression envisagée de 2/3 des logements,
- la réhabilitation de l'ensemble des réseaux secs et humides,
- la réalisation de programmes neufs en accession et location en réponse aux besoins de la population,
- la réalisation de logements adaptés pour les personnes âgées,
- les actions d'accompagnement sur le quartier par la mise en place d'une MOUS.

La SIDR transmet le compte rendu annuel à la collectivité 2007 (CRAC) et le bilan prévisionnel actualisé de l'opération.

### BILAN PREVISIONNEL DE L'OPERATION

**Bilan financier général actualisé au 31/12/2007 en HT**

BILAN FINANCIER GENERAL ACTUALISE AU 31/12/2007 EN HT						
BILAN INITIAL	BILAN CRAC 2004	BILAN CRAC 2006	BILAN CRAC 2006	BILAN CRAC 2007	ECART	OBSERVATIONS
VENTE/OP.EXTERNES (TN) Amélioration/PTZ	717 000	753 000	753 000	753 000	-186 000	Perte sur les améliorations (en nb) et PTZ (sur le montant de la Charge foncière CF initialement à 24 000, et revue à la baisse après actualisation, soit 15 000)
CESSIONS AUX OCCUPANTS Amélioration				297 000		33 CF à 9 000 (31 familles)
CESSIONS CHAR FONC OP EXTERNES (TR) lots libres				690 000		23 CF à 30 000
AFFECT INTERNE CH FONC (TR) LLTS	1 566 500	1 397 000	1 178 000	1 178 000	-67 000	118 CF à 9 500
AFFECT INTERNE CH FONC (TN) LES et Lots libres	270 120	270 120	470 120	470 120	411 880	Gains sur les lots libres - Initialement à 22 510, la CF du lot libre passe à 30 000
CESSIONS EXTERNES CH FONC PTZ				270 000		18 PTZ à 15 000

(confer à la page suivante)

# Rapport n° 08/9-25

BILAN FINANCIER GENERAL ACTUALISE AU 31/12/2007 EN HT						
BILAN INITIAL	BILAN CRAC 2004	BILAN CRAC 2005	BILAN CRAC 2006	BILAN CRAC 2007	ECART	OBSERVATIONS
CESSIONS INTERNES CH FONC (TN) LES				192 000		24 CF à 8 000
PARTIC.COLLECTIVITE AU DEFICIT	1 012 770	92 166	92 166	92 166		
PART.COLLEC.FINANC.EQUIP.PUBL.	0	1 023 122	1 042 122	1 042 122	1 827 136	785 014 Augmentation de la participation liée à l'augmentation des dépenses (Démolition, menus travaux, frais financiers)
PARTIC.COLLEC.MOUS/OPAH/DIVERS	17 500	17 500	17 500	17 500	12 250	-5 250 Transfert de la participation MOUS sur la participation au financement des équipements Publics
PARTICIPAT. COLLEC. SUBV. RHI	4 051 081	3 733 715	3 798 231	3 798 231	3 798 231	
PARTICIPAT. COLLEC. SUBV. MOUS	70 000	64 516				
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>7 704 972</b>	<b>7 351 139</b>	<b>7 351 139</b>	<b>7 351 139</b>	<b>8 299 783</b>	
AUTRES ETUDES PREOPERATIONELLES	50 000	49 750	67 450	59 350	49 750	-9 600 Réajustement selon offre du marché
HON.GEOMET./MAITRISE DES SOLS	25 000	27 250	3 543	3 543	3 543	0
AUTRES FRAIS FONCIERS	15 000	15 000	10 000	10 000	2 000	-8 000 Réajustement selon offre du marché
HON.GEOMET./MISE EN ETAT SOLS	15 000	15 000	43 707	6 000	3 998	-2 002 Réajustement selon offre du marché
INDEMNITES DE DECASEMENT	100 000	80 000	80 000	80 000	80 000	0
DEMENAGEMENT	26 600	30 000	30 000	30 000	30 000	0
LIBERA.TERR. (DEMOL.EVACUATION)	430 000	400 000	400 000	513 672	1 251 658	737 987 Provision sur marché de démolitions, expertise amiante, mise en décharge contrôlée
AIDES AUX FAMILLES	10 500	45 000	45 000	45 000	45 000	0
HONORAIRES BE P/ INFRASTR.PUB (10%)	642 683	406 771	332 364	332 364	332 364	0
HONO.GEOMET./ ETUDE INFRASTR.PUB	25 000	25 000	5 000	42 707	42 707	0
CSPS/TRAVAUX INFRASTRUCTUR.PUB (2%)	116 852	116 220	77 828	49 814	49 814	0
URBANISTE	30 000	30 000	20 000	20 000	20 000	0
CONTR.TECH./TRAVAUX INFRAS.PUB	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	0
ETUDES SOLS/TRAVAUX D'INFRASTR	20 000	20 000	15 000	5 000	5 000	0
AUTRES BUREAUX D'ETUDES	10 000	10 000	10 000	5 400	5 400	0
TRAVAUX SECONDAIRES	4 457 500	4 457 000	5 014 500	5 014 500	5 189 622	175 122 Transfert de la révision des prix
TRAVAUX TERTIAIRES	557 500	557 500				0
REVISION DE PRIX/ TRAVAUX VRD (3,5 %)	197 575	196 508	184 620	175 122		-175 122
FRAIS DE COMMERCIALISA. ET PUB	20 000	20 000	20 000	20 000		-20 000 Transfert d'une partie sur rémunération de commercialisation
IMPREVUS	100 000	100 000	276 949	153 432	10 000	-143 432 Cette ligne permet de provisionner les dépenses suivantes (libération de terrain et travaux divers (CGE/EDF,...))
TRAVAUX DIVERS (CGE/EDF/...)	100 000	100 000	100 000	171 723	300 000	128 277 Provision en vue de menus travaux sur les logements de transit
FRAIS DE COMMUNICATION	20 000	20 000	15 343	15 343	20 000	4 657
AUTRES FRAIS DIVERS	17 000	35 777	31 022	31 010	31 010	0
ASSURANCES (0,25% des dépenses travaux y/c démolitions)	14 606	14 036	12 781	10 000	10 000	0
REMUNERAT. FORFAITAIR.AMENAGEUR	111 000	111 000	111 000	111 000	111 000	0
REMUNERATION MOUS	87 500	87 500	87 500	87 500	87 500	0
REMUNERATION PROPORTIONELLE sur Dép. : 2,5%	174 145	169 237	167 528	165 980	187 422	21 442 Ecart lié aux variations des postes des dépenses
REMUNERAT. DE COMMERCIALISATION Op Ext : 3 %	21 510	22 590	22 590	22 590	37 710	15 120
REMUNERATION DE CLOTURE	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	0
REMUNERATION DU FONCIER	75 000	75 000	30 000	1 220	1 220	0
FRAIS DE PORTAGE FINANCIER	133 824	80 000	14 909	48 620	95 400	46 780 Frais financiers
FRAIS FINANCIER/ EMPRUNT RELAIS (OCT)	61 176	0	97 515	95 250	272 666	177 416 Mise en place d'OCT
AUTRES FRAIS DE GESTION	15 000	10 000				
SOLDE TVA RÉMBOURSABLE		0				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 704 971</b>	<b>7 351 139</b>	<b>7 351 139</b>	<b>7 351 139</b>	<b>8 299 783</b>	

## Rapport n° 08/9-25

### En conclusion

Le nouveau bilan prévisionnel passé de 7 351 139 € HT à 8 299 783 € HT.

Au regard du précédent CRAC (CRAC 2006), la participation de la collectivité a augmenté de 779 764 € HT. Elle est passée de 1 151 788 € HT à 1 931 552 € HT, soit 2 095 734 € TTC.

Conformément à l'article 17 de la Convention Publique d'Aménagement, l'augmentation de la participation de la Commune est entérinée par voie d'avenant et annexé au présent CRAC.

### Evolution de la participation de la collectivité sur l'opération RHI de Petite-Ile

	CRPO INITIAL approuvé 18-juin-04 € HT	Dernier CRPO approuvé 26-juin-07 € HT	CRAC 2006 PREVISION 2007 € HT	CRAC 2007 REALISE 2007 € HT	CRAC 2007 NOUVEAU CRPO A APPROUVE € HT	CRAC 2007 NOUVEAU CRPO A APPROUVE € TTC
CÉSSIONS	2 553 620	2 401 120	412 000	411 834	2 570 000	2 672 546
PARTICIPATION COLLECTIVITE	1 030 270	1 151 788	610 475	610 475	1 931 552	2 095 734
PARTICIPATION COLLECTIVITE SUBVENTIONS RHI	4 121 081	3 798 231	1 112 346	660 133	3 798 231	4 121 081
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>7 704 972</b>	<b>7 351 139</b>	<b>2 134 821</b>	<b>1 682 442</b>	<b>8 299 783</b>	<b>8 889 361</b>
ETUDES PREOPERATIONELLES	50 000	59 350	3 840		49 750	53 979
MAITRISE DES SOLS	40 000	13 543			5 543	6 014
MISE EN ETAT DES SOLS	582 100	674 671	144 385	60 822	1 410 656	1 519 937
ETUDES ET TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	6 329 111	6 051 415	1 038 220	2 231 584	6 020 916	6 532 694
FRAIS DE GESTION ET REMUNERATION	703 761	552 160	121 044	156 793	812 918	812 918
SOLDÉ TVA REMBOURSABLE						-36 180
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 704 972</b>	<b>7 351 139</b>	<b>1 307 489</b>	<b>2 449 199</b>	<b>8 299 783</b>	<b>8 889 361</b>

### AVANCEMENT DE L'OPERATION EN 2007

- **Avancement des travaux VRD**

L'Etat d'avancement VRD au 31/12/2007 est de 60 %.

L'arrêt de chantier de la 1ère tranche VRD est prévu en novembre 2008.

Le retour des entreprises (2ème tranche VRD) est envisagé en 2010. Cette 2ème tranche est conditionnée par la libération des emprises des Rues Ticoune et Tamarins.

- **Avancement des opérations de logements**

#### 1ère tranche de LES

LBU : 2005.

Nombre de logements : 8 LES.

La remise des clefs des 2 LES (logements témoins) a été reportée au 2ème semestre 2008.

Les constructions des 6 LES, situés à proximité de la Ravine Gentille, restent à ce jour, toujours subordonnées à la libération du terrain.

## Rapport n° 08/9-25

- Arrêt de chantier à envisager lié à la non libération du foncier (blocage d'une famille en particulier). Une procédure contentieuse sera envisagée à la fin de l'année 2008 si les familles refusent les propositions de relogement.

### **32 LLTS « PAILLE EN QUEUE »**

---

LBU : 2005.

Nombre de logements : 32 LLTS (semi collectifs) dont 10 logements adaptés pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

- Démarrage des travaux (août 2007).
- Livraison prévue au 1er semestre 2009.

#### **1ère tranche d'améliorations acquisitions (12 familles)**

---

Le PACT REUNION assure la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux.

- Ouvertures des chantiers : novembre/ décembre 2007.

Les réhabilitations devraient durer entre 4 à 9 mois selon le type de travaux, soit des premières livraisons au 2ème trimestre 2008.

#### **2ème tranche d'améliorations acquisitions (3 familles)**

---

Le PACT REUNION assure la maîtrise d'Oovrage délégué des travaux.

- Signature de l'acte de vente prévue pour fin 2008, soit une livraison en 2009.

- **MOUS**

- Relogement des familles situées sur les terrains d'assiettes du programme locatif (32 logements) et LES (8 logements).
- Définition d'une liste de candidats pour les 10 LES (2ème tranche).
- Suivi des familles concernées par des projets d'améliorations acquisitions (approches sociales, techniques, financières en collaboration avec le PACT Réunion).
- Action de communication et d'information (permanences, comité de quartier...).
- Accompagnement des familles.

- **Dépenses réalisées au 31.12.2007**

Les dépenses réalisées, en cumulé, au 31.12.2007 relatives à ces actions s'élèvent à 2 449 199 € HT.

## Rapport n° 08/9-25

- **Les produits appelés au 31.12.2007.**

La recette encaissée au 31.12.2007 s'élève à 1 682 442 € HT.

### PERSPECTIVES DE L'OPERATION EN 2008

Les perspectives de la RHI de Petite-Ile en 2008 se déclinent ainsi :

- **Travaux d'infrastructures VRD**

Arrêt de chantier de la 1ère phase. Le retour des entreprises VRD est à envisager pour l'année 2010.

- **Programme Habitat**

- Pour la 1ère tranche de LES, livraison de 2 LES « témoins » et arrêt de chantier pour les 6 LES.

- 2ème tranche de 10 LES

Lancement de l'appel d'offres prévu en juin 2008.

- TISSERIN (44 LLTS)

Dépôt du PC prévu en juin 2008.

- Livraison de la 1ère tranche d'améliorations acquisitions.

- Engagement de la 2ème tranche d'améliorations acquisitions ;

- **Perspectives de la MOUS en 2008**

- Relogement des familles situées sur les emprises de la programmation LES 1ère tranche.

- Suivi des familles en transit.

- Accompagnement social des familles candidates au LES dans leur projet d'accession à la propriété (2ème tranche LES concernant 10 logements).

- Aide technique et sociale des familles dans leur projet d'accession à la propriété (procédure d'amélioration acquisition 1ère et 2ème tranches d'améliorations...).

- Action de communication et d'information (permanences et comité de quartier...).

- **Dépenses prévisionnelles en 2008**

Pour l'année 2008, les dépenses s'élèvent à hauteur de 666 630 € HT.

- **Recettes prévisionnelles en 2008**

Pour l'année 2008, le montant total des recettes est de 1 120 734 € HT.

## Rapport n° 08/9-25

### EVOLUTION DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE depuis le CRAC 2006

Le nouveau CRPO actualisé est de 8 299 783 € HT.

La participation totale de la collectivité est passée de 4 950 019 € HT à 5 729 783 € HT, soit 6 216 815 € TTC :

participation collectivité au déficit - Commune	à hauteur de	92 166 € HT	soit	100 000 € TTC,
participation collectivité au financement des équipements publics - Commune	à hauteur de	1 827 136 € HT	soit	1 982 443 € TTC,
participation collectivité MOUS/ OPAH/ divers - Commune	à hauteur de	12 250 € HT	soit	13 291 € TTC,
participation collectivité subvention - RHI - Etat	à hauteur de	3 798 231 € HT	soit	4 121 081 € TTC,
			soit un total de	6 216 815 € TTC.

La collectivité doit désormais se positionner sur la validation du compte rendu annuel au concédant (CRAC) du réalisé 2007 et des prévisions 2008.

La collectivité doit également se positionner sur la validation de sa participation globale, d'un montant total de 6 216 815 € TTC (TVA au taux en vigueur : 8,5 %), réparti de la manière suivante :

#### Participation collectivité - subvention RHI (appel de fonds - ETAT)

2005	185 846 €	2009	347 886 €
2006	435 925 €	2010	181 293 €
2007	660 133 €	2011	192 609 €
2008	905 734 €	2012	888 806 €

Total de 3 798 231 € HT, soit 4 121 081 € TTC.

#### Participation collectivité (appel de fonds - COMMUNE)

Montant appelé au titre de la participation de la collectivité au financement des équipements publics

2007	603 475 € HT	soit	654 770,37 € TTC
2008	200 000 € HT	soit	217 000,00 € TTC
2009	368 664 € HT	soit	400 000,00 € TTC
2010	368 664 € HT	soit	400 000,00 € TTC
2011	286 334 € HT	soit	310 672,39 € TTC


Total de 1 827 136 € HT, soit 1 982 443 € TTC.

## Rapport n° 08/9-25

La collectivité doit enfin valider la programmation de logements, d'un nombre total de 214, ce qui représente 216 charges foncières, à savoir :



Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

**OBJET RHI DE PETITE-ILE  
CRAC 2007  
AVENANT N° 2**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 311-1, R. 311-2 et R. 311-5 ;

Vu la Délibération n° 04/3-29 du Conseil Municipal en séance du 18 juin 2004 portant sur l'approbation de la Convention Publique d'Aménagement pour la Résorption de l'Habitat Insalubre sur le quartier de Petite-Ile ;

Vu la Délibération n° 04/4-15 du Conseil Municipal en séance du 20 août 2004 portant sur l'approbation de la procédure de concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté ;

Vu la Délibération n° 05/3-15 du Conseil Municipal en séance du 28 avril 2005 portant sur l'approbation du bilan de la concertation ;

Vu la Délibération n° 05/3-16 du Conseil Municipal en séance du 28 avril 2005 portant sur l'approbation du dossier de création de la ZAC ;

Vu la Délibération n° 05/5-35 du Conseil Municipal en séance du 24 juin 2005 portant sur l'approbation du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté ;

Vu la Délibération n° 05/5-36 du Conseil Municipal en séance du 24 juin 2005 portant sur l'approbation du programme des équipements publics de la ZAC ;

Vu la Délibération n° 05/8-23 du Conseil Municipal en séance du 15 décembre 2005 portant sur l'approbation du Cahier des Charges de Cessions de Terrains à l'intérieur du périmètre RHI ;

Vu la Délibération n° 05/6-71 du Conseil Municipal en séance du 15 décembre 2005 portant sur l'approbation du CRAC 2004 ;

Vu la Délibération n° 06/7-09 du Conseil Municipal en séance du 14 décembre 2006 portant sur l'approbation du CRAC 2005 ;

Vu la Délibération n° 07/12-65 du Conseil Municipal en séance du 26 juin 2007 portant sur l'approbation du CRAC 2006 ;



## Délibération n° 08/9-25

Considérant les crédits inscrits au Budget principal sous les Chapitre 204 et Article 2042 ;

Sur le RAPPORT N° 08/9-25 du Maire ;

Vu le rapport de ASSABY Maximilien, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions 1° Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et 2° Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

#### ARTICLE 1

Approuve le CRAC 2007 de l'opération RHI de Petite-Ile notamment les éléments suivants :

- les dépenses et recettes de l'année 2007 ainsi que le prévisionnel de dépenses et recettes pour l'année 2008 ;
- les objectifs opérationnels de l'année 2008, les dépenses et les recettes afférentes ;
- la nouvelle programmation de logements.

#### ARTICLE 2

Approuve l'avenant n° 2 de l'opération RHI de Petite-Ile qui stipule une évolution du bilan global, qui passe de 7 351 139 € HT à 8 299 783 € HT, avec une participation communale qui évolue de 1 151 788 € HT à 1 931 552 € HT soit 2 095 734 € TTC.

#### ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer tous les actes y afférents.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 11 8 DEC. 2008



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

## **AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT POUR L'OPERATION RHI PETITE-ILE COMMUNE DE SAINT-DENIS**

Dans le bilan initial approuvé le 18 juin 2004, le Compte de Résultat Prévisionnel d'Opération 2005 approuvé était de **7 704 972 € HT** (soit 8 359 895 € TTC), avec une participation de la commune de **1 030 270 € HT** (soit 1 117 843 € TTC).

Lors du CRAC 2006 approuvé le 26 juin 2007, le Compte de Résultat Prévisionnel d'Opération 2006 approuvé était de **7 351 139 € HT** (soit 7 900 594 € TTC), avec une participation de la commune de **1 151 788 € HT** (soit 1 249 690 € TTC).

**Conformément à l'article 18 de cette convention, la SIDR a présenté aux conseils municipaux les comptes rendus annuels à la collectivité depuis le début de la RHI ZAC PETITE ILE pour l'année 2004, 2005, 2006 et 2007.**

Le dernier CRAC 2007 a fait apparaître une modification du bilan global de l'opération, suite à des variations sur les postes de l'opération en recettes et en dépenses.

Il est donc proposé d'adopter **un nouveau bilan de la Convention Publique d'Aménagement présentant un montant total de produits et de charges de 8 299 783 € HT** (soit 8 889 361 € TTC) :

- **Au CRAC 2006, la participation totale de la collectivité a été validée sur la base de 1 151 788 € HT** (soit 1 249 690 € TTC), dont
  - 1 042 122 € HT au financement des équipements publics,
  - 92 166 € HT de participation au titre du déficit,
  - 17 500 € HT de participation au titre de la MOUS.

Participation de la collectivité - subvention RHI (ETAT) : 4 121 081 €.

- **Au dernier CRAC 2007, la participation totale de la collectivité a été validée sur la base de 1 931 552 € HT**, (soit 2 095 734 € TTC) dont
  - 1 827 136 € HT au financement des équipements publics,
  - 92 166 € HT de participation au titre du déficit,
  - 12 250 € HT de participation au titre de la MOUS.

Participation de la collectivité - subvention RHI (ETAT) : 4 121 081 €.

Le présent avenant a pour objet, conformément au CRAC 2007, et à l'article 17 de la Convention Publique d'Aménagement et à l'article L. 300-5 dernier alinéa du Code de l'Urbanisme, de définir :

- un nouveau bilan global de Convention Publique d'Aménagement RHI PETITE ILE à hauteur de **8 299 783 € HT** (soit 8 889 361 € TTC) ;
- une nouvelle participation de la ville à hauteur de **1 931 552 € HT** (soit 2 095 734 € TTC).

**CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT.**

**Article 1 : Compte de Résultat Prévisionnel d'Opération**

Le bilan global de la Convention Publique d'Aménagement pour l'opération RHI PETITE ILE présente un montant total de produits et de charges de 8 299 783 € HT (huit millions deux cent quatre vingt dix neuf mille sept cent quatre vingt trois euros hors taxes), soit (soit 8 889 361 € TTC).

DEPENSES (€)				RECETTES (€)			
	HT	TVA	TTC		HT	TVA	TTC
Etudes préopérationnelles	49 000	4 000	53 000	Cessions	2 570 000	102 000	2 672 000
Maîtrise des sols	5 000	1 000	6 000	Participation collectivité	1 931 000	164 000	2 095 000
Mise en état des sols	1 411 000	109 000	1 520 000	Participation collectivité Subvention RHI	3 798 000	322 000	4 121 000
Etudes et travaux d'infrastructure	6 021 000	511 000	6 532 000				
Frais de gestion/rémunération	813 000		813 000				
Solde TVA		- 36 000	- 36 000				
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 299 000</b>	<b>589 000</b>	<b>8 888 000</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 299 000</b>	<b>588 000</b>	<b>8 888 000</b>

**Article 2 : Participation communale**

**La participation prévisionnelle totale de la collectivité est de 1 931 552 € HT (soit 2 095 734 € TTC), dont**

- 1 827 136 € HT au financement des équipements publics,
- 92 166 € HT de participation au titre du Déficit
- 12 250 € HT de participation au titre de la MOUS.

Participation de la collectivité - subvention RHI (ETAT) : 4 121 081 €.

Conformément à l'échéancier prévisionnel des participations communales arrêté en concertation avec la collectivité, la commune a validé un plan pluriannuel de financement des opérations d'aménagement qui prévoit une participation communale au financement des équipements publics de l'opération ZAC RHI PETITE-ILE de 200 000 € HT, soit 217 000 € TTC au 31.12.2008.

Echéancier prévisionnel

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Participation de la collectivité au déficit (€ HT)	92 166						
Participation de la collectivité au financement des équipements publics (€ HT)			603 475	200 000	368 664	368 664	286 334
Participation de la collectivité à la MOUS (€ HT)	5 250		7 000				
Avance sur trésorerie versée et remboursée			+ 400 000				
			- 400 000				

Le reste des articles de la convention publique d'aménagement demeure inchangé.

Fait en quatre exemplaires originaux  
dont deux pour chacune des parties

A  
Le

**Pour la SIDR  
Le Directeur Général**

**Pour la Commune de Saint-Denis  
Le Maire**

**Philippe JOUANEN**

**Gilbert ANNETTE**

